

LYCEE LISLET-GEOFFROY

# Un accord trouvé avec les élèves voilées

Cinq jeunes filles exclues de Lislet-Geoffroy à cause de leur voile islamique pourront finalement reprendre les cours. Elles ont été autorisées à porter un bandana.



Les jeunes filles voilées exclues réintégreront le lycée en portant un bandana au lieu de leur foulard islamique.

Au terme d'une nouvelle séance de discussion, hier matin, la direction de Lislet-Geoffroy et cinq jeunes filles voilées exclues la semaine dernière sont finalement tombées d'accord : les élèves pourront réintégrer le lycée en portant un bandana au lieu de leur foulard islamique.

La différence ? Le bandana cache les cheveux mais n'entoure pas le cou. Et les adolescentes se sont engagées « à ne pas en faire un signe religieux », selon le rectorat.

Jeudi dernier, sept élèves (et non six comme annoncé auparavant) s'étaient présentées à Lislet-Geoffroy, l'un des lycées de la cité du Butor à Saint-De-

nis, avec un voile islamique. La direction du lycée, qui a alors eu le sentiment de faire face à une « provocation » car plusieurs de ces filles n'étaient pas voilées auparavant, leur a refusé l'accès à l'établissement.

## Dialogue concluant

Dans les jours suivants, deux ont accepté d'enlever leur voile, les cinq autres proposant de porter un bandana. Une offre qui s'est alors heurtée au refus du proviseur.

Après cette phase de « crispa-

tion », et alors que la polémique ne cessait d'enfler, l'équipe éducative est revenue à de meilleurs sentiments.

Quand les jeunes filles se sont à nouveau présentées voilées au lycée, hier matin, « la priorité a été de ne pas les laisser dehors », selon le rectorat, et de réinstaurer le dialogue. Celui-ci s'est tenu en présence du proviseur à la vie scolaire au rectorat, Eric Rottier, et s'est finalement révélé concluant.

A peu près au même moment, Huguette Bello était reçue par le directeur de cabinet du recteur, Jean-Luc Nguyen Phuoc. La députée-maire de Saint-Paul était accompagnée de

sept membres de l'Union des femmes de la Réunion (UFR), du président du groupe de dialogue interreligieux Idriss Issop-Banian, du président du conseil régional du culte musulman (CRCM) Abdoullah Mollan et du représentant de la communauté chiite au sein du CRCM Moustafa Hassanalay.

Tous se sont félicités de l'issue de la crise, tout en déplorant « le manque de souplesse » dans l'application de la loi du 15 mars 2004 sur la laïcité. Le groupe de dialogue interreligieux appelle à la tenue d'un forum de réflexion sur la symbolique du voile.

E.M.

## Huguette Bello dénonce « la charia de la laïcité »

Huguette Bello, en marge de son entretien avec le directeur de cabinet du recteur, a tenu des propos très critiques à l'encontre la loi sur la laïcité, qu'elle avait déjà combattue lors du débat à l'Assemblée nationale en 2004.

« Je m'insurge contre l'exclusion de ces jeunes filles. Il en va de la dignité des femmes, de la dignité de tous Réunionnais. Je reçois plein de coups de téléphone indignés de cet oukaze », a-t-elle expliqué avant de savoir qu'un accord avait été trouvé pour réintégrer les cinq élèves à Lislet-Geoffroy. « Est-ce que la France, le pays de la Révolution et des cathédrales, tremble parce que quelques jeunes filles ont porté ce tissu ? Est-ce que la République est en danger ? A-t-on vu une seule conversion à l'islam pour suivre leur exemple ? »

« La Réunion, a-t-elle poursuivi, a été régie par le Code

noir, dont un des articles interdisait toutes les religions sauf le catholicisme. Aujourd'hui, nous n'avons rien à faire du messianisme de ceux

qui se croient investis d'une mission divine pour changer la société réunionnaise. Nous ne voulons pas qu'on applique à la Réunion la charia

de la laïcité. Notre société vit dans la paix et la concorde, mais elle est extrêmement fragile et doit être préservée ».

### « Le colonialisme, c'est terminé »

Pour la députée-maire de Saint-Paul, « lorsque ce texte a été débattu à l'Assemblée nationale, tous les acteurs politiques à la Réunion étaient d'accord pour dire que ce texte devait être appliqué avec délicatesse. Brigitte Girardin, qui était ministre de l'outre-mer, et le recteur de l'époque avaient dit qu'ils allaient fermer les yeux sur cette affaire. Ce n'est qu'une loi et il ne faut pas appliquer à la lettre. Qu'une fois pour toutes, on règle ce problème et qu'on empêche de nouveaux venus d'imposer leur point de vue. Le colonialisme, c'est terminé ».

E.M.



Huguette Bello : « Nous n'avons rien à faire du messianisme de ceux qui se croient investis d'une mission divine pour changer la société réunionnaise ».

## Réactions



■ **Idriss Issop-Banian, président du groupe de dialogue interreligieux.** « Je suis satisfait qu'un dialogue ait pu être instauré entre les responsables de la communauté musulmane, du groupe de dialogue interreligieux et du rectorat. Nous avons travaillé ensemble pour trouver une solution acceptable par toutes les parties, la hiérarchie de l'Education nationale et les familles. Nous préconisons la mise en place d'un forum réunissant l'Education nationale et les autorités musulmanes afin qu'on se penche une fois pour toutes sur la symbolique du voile : que représente-t-il, a-t-il forcément une connotation religieuse ou la symbolique culturelle prime-t-elle ? Cette réflexion est nécessaire pour éviter que ce genre de problèmes ne revienne chaque année ».

**culte musulman.** « Notre principale préoccupation était que ces filles réintègrent leur cursus scolaire, ce qui est acquis aujourd'hui. En contrepartie, elles porteront un simple bandana. Ces filles ont eu le sentiment de subir une humiliation, ce qui a entraîné une radicalisation de leur part puis de l'Education nationale. Le souhait de la communauté musulmane et du CRCM est de préserver le savoir-vivre en harmonie de toutes les confessions et toutes les convictions, athées ou religieuses. Pour ça, il faut savoir faire preuve de tolérance ».



■ **Patrick Corré, Sgpen-CGTR.** « Face au lever de bouclier et à la mobilisation qu'a suscités cette affaire, le bon sens l'a emporté. Une application souple et intelligente de la loi sur la laïcité a ainsi été retenue par l'autorité académique », commente Patrick Corré, se félicitant de la prise en compte de la « spécificité réunionnaise ». Et de souhaiter que « ce type d'affaire, qui a pollué notre île, ne revienne plus à l'avenir sur le devant de la scène, au gré du turn-over institutionnel des recteurs ». Pour ce faire, le Sgpen-CGTR demande la publication d'une « circulaire claire et sans aucune interprétation négative possible ».



■ **Abdoullah Mollan, président du conseil régional du**

## Commentaire

### Tissu de contradictions

Une femme explique devant les caméras, au beau milieu du rectorat, comment nouer son foulard pour rester dans les normes acceptables par l'école laïque : on peut cacher les cheveux, mais pas le cou... C'est par cette promotion du bandana « islamique » que s'est achevé le psychodrame sur le voile. Jusqu'au prochain épisode ?

A première vue, après le compromis trouvé hier, tout le monde est content. Les lycéennes, qui peuvent reprendre leur scolarité sans donner l'impression d'abdiquer leurs convictions ; la communauté éducative, toute heureuse de revenir sur une exclusion jugée trop sévère par nombre de Réunionnais, comme en témoigne notre courrier des lecteurs.

Dans l'affaire, pourtant, certains ont perdu pas mal de crédit. Le rectorat, d'abord, qui navigue depuis quatre ans entre une tolérance plus ou moins affichée et des poussées d'intransigeance, au gré des mutations de fonctionnaires et de leur humeur du moment. Un jour, on refuse mordicus que les cheveux soient couverts d'un tissu, exclusions à la clé ; le lendemain, on autorise le port du

bandana. Comprenne qui pourra. On retiendra surtout que cette conception de la laïcité est à voilure variable selon la force du vent contraire.

Les « laïcards » autoproclamés, ensuite : ils sont bien obligés d'en rabattre sous le poids de leurs propres contradictions. Quand on reste muet sur la fermeture des écoles le Vendredi saint, on peut difficilement monter sur les barricades contre le port du voile. Où sont-ils quand la mairie de Saint-Leu annonce que les écoles garderont portes closes pour cause de pèlerinage ?

Les défenseurs de la laïcité « modérée » et du consensus à tout crin, enfin : à force de justifier le port du voile par les notions élastiques de tolérance, et respect des croyances d'autrui et de pudeur (comme si les filles non-voilées n'en avaient pas), ils prennent le risque d'ouvrir la voie à plus retors qu'eux. A un Tariq Ramadan, par exemple, déjà venu prêcher en faveur des piscines séparées pour les garçons et pour les filles. Si des revendications de ce genre devaient finir par paraître légitimes, le « vivre ensemble » aurait du plomb dans l'aile.

Edouard MARCHAL